

# Le CSA prend la défense de la télévision numérique terrestre

Le régulateur de l'audiovisuel répond à celui des télécommunications, qui s'interrogeait sur l'avenir d'un système de diffusion distancé par le satellite et la télévision par ADSL

**N**e sonnons pas le glas de la télévision numérique terrestre! Mardi 26 juin, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Olivier Schrameck, a mis en garde contre toute volonté de brader le système de diffusion lancé en 2005 et généralisé six ans plus tard à la quasi-totalité du territoire français. « *La TNT n'a pas vocation à être le parent pauvre de l'audiovisuel de demain* », a-t-il déclaré, à l'occasion de la présentation d'une étude sur l'avenir de l'audiovisuel d'ici à l'horizon 2030.

Une réponse du régulateur de l'audiovisuel à celui des télécommunications, l'Arcep, qui, le 20 juin, dans un document faisant le bilan de la TNT, appelait à ouvrir une consultation sur ce mode de transmission, soulignant qu'elle était distancée par le satellite et la télévision par ADSL. Au premier trimestre 2017, la consommation de télévision par les box ADSL ou fibre (IPTV), les tablettes et les smartphones a dépassé celle de la TNT. Dans une interview aux *Echos*, le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), Sébastien Soriano, semblait même vouloir s'orienter vers un scénario à l'américaine, où les fréquences de la TNT ont été réattribuées aux opérateurs

télécoms. « *On a un quasi-doublement des volumes de données tous les ans. Il est inéluctable que les fréquences TNT basculent du côté des télécoms* », a-t-il expliqué.

Une perspective que refuse M. Schrameck. Se déclarant « *attentif à la réflexion d'autres régulateurs* », il a mis en avant la nécessité de « *protéger les publics les plus fragiles et démunis, en préservant des modes de diffusion simples et universels* ». Un quart de la population, a-t-il souligné, dépend encore exclusivement de la bonne vieille antenne râteau pour recevoir le signal et il n'est pas question de sacrifier ces téléspectateurs. Sans compter ceux qui utilisent à la fois la TNT et les

autres modes de réception. Bref, la TNT n'appartient pas au passé. « *De même que le développement du DAB + [technologie de trans-*

## Le CSA souhaite « protéger les publics les plus démunis en préservant des modes de diffusion simples et universels »

mission numérique de la radio] ne saurait en rien mettre en cause l'avenir de la FM, de même le développement de modes de diffusion concurrents à la TNT ne saurait pour nous en sonner le glas », a-t-il défendu.

Pour le président du CSA, la TNT a vocation à être modernisée. L'organisme a d'ailleurs publié en février une étude sur la question. Cette rénovation, qui entrerait en vigueur en 2024, au moment des Jeux olympiques organisés à Paris, permettrait de développer l'interactivité avec les téléspectateurs « *grâce à l'introduction de nouvelles normes de diffusion et de compression* ».

### Trois scénarios

Dans ce débat lancé par l'Arcep, le CSA aura de toute façon son mot à dire. En effet, la décision qui sera prise par l'autorité de régulation des télécommunications à l'issue de sa consultation publique en septembre lui sera soumise, tout comme à l'Autorité de la concurrence, avant d'être notifiée à la Commission européenne.

Mais d'autres consultations s'annoncent: d'abord celle sur la réforme de l'audiovisuel public, dont les principes ont été présentés par le gouvernement début juin, puis celle sur la future nouvelle loi sur l'audiovisuel qui devrait être adoptée courant 2019. Si le CSA a vocation à être consulté

au terme de l'élaboration des textes, il a décidé de prendre les devants et de fournir ses « *réflexions* », « *susceptibles d'enrichir un débat préalable qui est évidemment organisé par les pouvoirs publics* », a expliqué, mardi, Olivier Schrameck.

Dans cette étude prospective, le conseil a imaginé trois scénarios: l'un « *catastrophe* », dans lequel les géants du Net, les Gafa, ont balayé les acteurs traditionnels et règnent en maîtres absolus; le deuxième se situe dans la continuité, avec un accroissement de la « *fracture numérique* »; et enfin celui considéré comme désirable par le CSA, qualifié de « *symbiose* », où « *les technologies assurent un accès neutre à tous les contenus, en mode linéaire et non linéaire, le territoire est entièrement couvert, les infrastructures transparentes, les acteurs loyaux, les plateformes TNT et DAB (radio numérique) maintenues* », a indiqué Nathalie Sonnac, membre du CSA.

Pour y parvenir, le Conseil plaide notamment pour un assouplissement des règles en matière de publicité en l'ouvrant notamment à des secteurs comme la grande distribution ou le cinéma. Et le futur du CSA? « *C'est à l'ordre du jour* », a

répondu M. Schrameck, tout en ajoutant que le CSA « *ne saurait avoir la prétention de dicter aux pouvoirs publics son avenir* ». Mais attention à ces « *bouleversements qui pourraient perturber l'ensemble de l'écosystème* », a-t-il dit. Une autre mise en garde en ces temps de changements. Et une défense en creux du CSA. ■

FRANÇOIS BOUGON

## LEXIQUE

### TNT

La télévision nationale terrestre (TNT) permet de diffuser, en mode numérique, les programmes de la télévision via les

ondes hertziennes. La diffusion est réalisée à l'aide d'équipements situés au sol et une simple antenne râteau est nécessaire pour recevoir le signal. La TNT, lancée en 2005 et étendue à la quasi-totalité du territoire fin 2011, a permis à la fois un enrichissement de l'offre – 31 chaînes nationales (26 gratuites et 5 payantes) et 42 locales – et une amélioration de la qualité, avec la diffusion des programmes en haute définition.